



COMMUNE DE ROQUEFIXADE

Séance du 14 avril 2023

Membres en exercice :

9

Présents : 7

Votants: 7

Pour: 7

Contre: 0

Abstentions: 0

Date de la convocation: 07/04/2023

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Michel SABATIER

Présents : Michel SABATIER, Nicolas CONNORD, Amandine RAUZY, Paul PERILHOU, Jacques RIVIÈRE, Eveline AUTHIÉ, Dominique DUMONS

Représentés:

Excusés: Jean-Barthélémy MARIS

Absents: Marc VALLVE

Secrétaire de séance: Nicolas CONNORD

Objet: Travaux d'enrochement de soutènement route du Cazal

Délibération n°: DE_2023_029

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, l'urgence de procéder à des travaux d'enrochement de soutènement sur la petite route qui relie Roquefixade à la Départementale 117 car celle-ci étant fortement dégradée elle menace la sécurité des usagers sachant que cette route est empruntée par les touristes qui suivent le GPS.

Le Maire explique qu'il est urgent et nécessaire de remédier à ce problème en créant un enrochement pour soutenir la chaussée.

Le Maire propose la validation du devis de l'entreprise **EIRL GP TERRASSEMENT N°DE00000358** d'un montant de 4 090.00 € HT, pour un montant TTC de 4 908.00 €.

Le Maire propose de procéder à une demande de subvention de DETR pour l'année 2024 d'un montant de 1 227.00 € (taux à 30 %) **dans l'ordre de priorité numéro 1** et une demande de FDAL d'un montant de 1 636.00 € (taux de 40 %) pour un montant d'autofinancement à 1 227.00 € (taux à 30 %).

Il propose le plan de financement ci-dessous :

Montant total des travaux : 4 090.00 € HT.

DETR	30 %	1 227.00 €
FDAL	40 %	1 636.00 €
AUTOFINANCEMENT	30 %	1 227.00 €
TOTAL	100 %	4 090.00 €

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** favorablement la réalisation des travaux d'enrochement de soutènement de la chaussée sur la route du Cazal .

- **D'APPROUVER** favorablement la validation du devis de l'entreprise EIRL GP TERRASSEMENT N°DE00000358 d'un montant TTC de 4 908.00 €.



- **D'APPROUVER** favorablement le plan de financement ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Maire, Michel SABATIER



RF Pamiers
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 08/08/2023 009-210902490-20230414-DE_2023_029-DE